



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 13841

Texte de la question

Mme Monique Papon attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur la situation préoccupante des professionnels paramédicaux orthophonistes du secteur public hospitalier. Leurs revendications portent sur : la revalorisation salariale et la création de la grille unique, avec entrées différentes en fonction des années d'étude, de l'obligation du baccalauréat ainsi que du doublement du nombre d'heures d'études pour les orthophonistes ; la possibilité de promotion (avancement en grade) avec prise en compte des spécialisations et des diplômes universitaires ; la prise en compte à l'embauche de l'ancienneté et du cursus universitaire ; la possibilité de titularisation pour les vacataires et contractuels qui le désirent ; la sortie du décret pris en Conseil d'Etat fixant les dispositions générales applicables aux agents contractuels, conformément à l'article 10 de la loi du 9 janvier 1986 ; la sortie d'un décret spécifique concernant la protection sociale des agents non titulaires des hôpitaux ; une circulaire reconnaissant l'ensemble des différentes tâches inhérentes à leurs fonctions ; la sortie du décret de titularisation des catégories A et B Elle lui demande quelles mesures il entend mettre en œuvre pour apporter satisfaction à ces professionnels.

Texte de la réponse

Reponse. - Après une large consultation des organisations syndicales et des associations professionnelles, le nouveau statut particulier des personnels de rééducation - dans lequel les orthophonistes se trouvent inclus - a été examiné à deux reprises par le Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière lors de ses réunions des 23 mars et 9 mai derniers. Ce texte, qui apporte aux intéressés des avantages équivalents aux avantages dont ont bénéficié les personnels infirmiers en novembre 1988, sera rapidement transmis pour avis au Conseil d'Etat et publié dans les meilleurs délais possibles.

Données clés

Auteur : [Mme Papon Monique](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13841

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2522